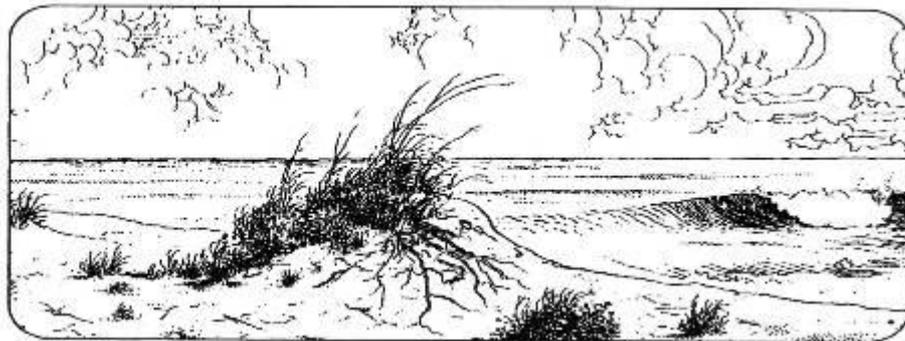


*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



Adresse du CADE : 124 chemin de Galharet 64990 Mouguerre Tél : 05.59.31.85.82

BULLETIN DE LIAISON (ISSN 1268-5909)

N° 200

- A) Les dates des réunions du mois :
- Coordination antiLGV : jeudi 8 mars à 18h MVC Polo Beyris.
 - Commission déchets : jeudi 15 mars à 18h MVC Polo Beyris.
 - Commission eau : vendredi 16 mars à 18h Maison pour Tous à Anglet (sous réserve de modifications).
 - Comité de liaison : jeudi 29 mars à 18h MVC Polo Beyris..
 - Coordination Linky : à préciser.
 - Commission montagne : à préciser.
 - Commission urbanisme: 26 février 18h MVC Polo Beyris puis le 26 mars même heure même lieu.
- B) Pour les trésoriers des associations qui veulent régler leur cotisation 2017, les règlements devront être adressés à l'ordre du CADE chez Guy de Barbeyrac- « Mora » route de Bertheuil- 40090 Campagne. Tél : 06 38 79 46 49 Email : gdbsm@hotmail.fr ou au CADE (adresse sous le logo)
- C) Montant de la cotisation association 25 euros.
- D) Si des amis désirent adhérer individuellement, le montant de la cotisation individuelle est de 10 euros. Ne pas oublier de mentionner votre adresse et votre Email.

Il est temps de renouveler votre adhésion pour 2018!

**Mercredi 14 mars à 18h 30 à la place du
réduit, nous vous convions à un
rassemblement symbolique et festif pour
avancer vers un pont St Esprit libéré des
voitures.**

Compte rendu de notre Assemblée Générale du 22 février 2018

Présents : Attac, BIZI !, Hazketa, Mouguerre cadre de Vie, ACE, Bien Vivre à Brindos, Ortzadar, Nivelle-Bidassoa, Rafa pour la commission montagne, Aunamendi et Larrun Patrimoine Commun, B.L.E, ADN, UDE, Ascaïn Cadre de Vie, Larrun Ez Hunki, Kanetakoak, Ste Thérèse, Défense des barthes d'Iibaritz, Guy trésorier, Eliane resp du site, Sophie, Patrick, Françoise adhérent(e)s individuel(le)s.

Voici le rapport moral et les décisions adoptées à l'unanimité:

AG du CADE : 22 février 2018 . Rapport moral de l'année 2017.

L'année 2017 a encore amplifié le volume d'activité du CADE. La commission montagne a pris son rythme de croisière, les animations autour de l'opposition aux compteurs Linky se sont multipliées et une commission urbanisme vient de voir le jour. La récente victoire (aujourd'hui 22 février, légèrement différée) contre le projet de mines d'or est une nouvelle avancée marquante. Il est utile d'en dégager les axes positifs. Cet élargissement de notre rayon d'action, incontestablement positif doit s'accompagner d'un meilleur fonctionnement car plus on brasse d'activités, plus les possibilités de problèmes divers augmentent. Notre AG est un moment privilégié pour faire le point.

Rassembler davantage :

Cette année a été marquée par l'adhésion au CADE de nouvelles associations : BIZI!, Kanetakoak, Ideki et Gardena et la semaine dernière d'Ascaïn Cadre de Vie.

Nos adhésions individuelles ont augmenté de 14%.

Les larges avancées contre le projet de mines d'or, l'élargissement de la lutte contre le projet d'aménagements de la Rhune, la coordination contre les compteurs Linky permettent de dégager ce qui fait la marque du CADE:

- a) Un diagnostic précis et un projet bien étudié.
- b) Une information complète auprès des populations débouchant sur une mobilisation large.
- c) Une incitation à s'organiser (hors du CADE ou dans le CADE, cela n'a pas d'importance, ce qui est important c'est l'organisation vers une plus ample autonomie. Le CADE n'a pas vocation à "chapeauter", il répond aux demandes et fournit le meilleur de lui-même).
- d) Une aide financière quand on le peut.
- e) Une implication large des élus, des services de l'Etat, des appellations d'origine contrôlées etc chaque fois que c'est possible. (ce n'est pas toujours possible mais plus la lutte a une dimension conséquente, plus cela est nécessaire. Et nous y sommes parvenus plusieurs fois, impliquant par exemple des élus que par ailleurs nous affrontions devant des tribunaux sur d'autres affaires)
- f) Une fenêtre médiatique bien utilisée amplifiant notre notoriété.

La façon dont a été menée la lutte contre les mines d'or est à c'est égard exemplaire.

Des commissions actives :

Vous trouverez en annexes les bilans de certaines commissions.

Notre **site internet** <http://www.cade-environnement.org> est désormais mieux rodé et bien visité. Les prises de contact avec le CADE ont augmenté très sensiblement. Il est consulté également par des associations éloignées et il est un bon reflet d'une activité intense de notre collectif. Nous encourageons encore les associations du CADE et ses adhérents à mieux utiliser les photographies et les vidéos.

Quelques chiffres de consultation du site pour l'AG

Décembre 2017 : 31800 visites, 76350 pages vues

Novembre 2017: 28340 visites, 80760 pages vues

Octobre 2017: 30660 visites, 81900 pages vues

Septembre: 31930 visites, 92500 pages vues

Août: 31000 visites, 90400 pages vues

L'an dernier, nous avons jugé qu'il était peut être temps de s'essayer à réaliser une brochure annuelle papier dans laquelle on aurait pu retrouver des articles sur les points chauds de l'année. Nous n'avons pas su dégager quelqu'un pour rassembler ce travail. Nous pouvons en reparler cette année. Cette piste est donc relancée et

nous tenterons l'expérience. Eliane est chargée de collecter et de mettre en forme des articles parvenus au site. Les commissions qui jugeront qu'un sujet mérite d'être collecté veilleront à le rédiger sous forme journalistique, sans longueurs excessives et technicité trop dense, agrémenté d'illustrations.

Enfin, nous avons proposé que l'année 2017 soit placée sous le signe de l'amélioration de notre fonctionnement.

Nous avons avancé ces points :

- A) Que chaque commission élise un responsable en son sein, membre d'office du Comité de Liaison bien sûr mais aussi rédacteur de comptes rendus réguliers.
- B) Que le bureau soit élargi et la présence aux Comités de Liaison plus assidue.
- C) Que soit constituée une commission consultative où les membres seraient destinataires des comptes rendus, dossiers et sollicitations sans que tous ses membres soient nécessairement au bureau s'ils ne le souhaitent pas. Qu'elle soit consultée par internet au moins, lorsque nécessaire.
Bien sûr ce n'est qu'une ouverture de la réflexion...
Sur ces points nous avons fait des pas mais la marge de progression est encore importante.

L'an dernier, nous disions aussi: "Il est aussi nécessaire de comprendre que le CADE n'est pas une organisation rigide. Sur certains sujets, les points de vue différents peuvent et doivent s'exprimer. Cela nous oblige à être exigeants envers nous-mêmes, à affiner nos propositions, à être bienveillants, gage d'une confiance féconde entre nous."

Ainsi il est arrivé que nous ayons quelques divergences entre nous. Conformément à notre façon de fonctionner, les associations peuvent poursuivre seules là où le CADE a décidé de ne pas s'impliquer. Mais s'il est clair que si nos organisations sont souveraines, elles doivent dans ce cas poursuivre en leur nom et en leur nom seulement sans y introduire le CADE. Aussi nous proposons cette phrase à ajouter à l'article 12 de notre règlement intérieur: Si le CADE décide de ne pas s'impliquer sur une action, les associations qui veulent poursuivre sur le sujet, le feront en leur nom et en leur nom seulement sans impliquer le CADE. (Adopté à l'unanimité).

Nos participations aux organismes institutionnels :

Vous trouverez en annexe également la liste de nos participations.

Il est peut être aussi nécessaire de revoir nos représentations pour les actualiser.

Elections :

Sont élu(e)s ou réélu(e)s à l'unanimité :

Secrétaire : Pierre Recarte

Trésorier : Guy de Barbeyrac

Président : Victor Pachon

Vices président(e)s : Pierre Recarte

Membre du bureau : José Lavictoire, Pantxo Tellier, Guy Aubertin.

Annexes:

Commission LGV

En 2016, nous avons participé activement à la rédaction du recours sur le fond déposé au Conseil d'Etat le 31 juillet 2016 par les Amis de la Terre des Landes.

● L'année 2017 a été pour le CADE une année très studieuse. nous avons repris la plume pour fournir à Me Cofflard l'argumentaire pour une intervention volontaire du CADE dans le recours. L'objectif était d'intervenir en soutien du recours sur le fond en apportant des éléments nouveaux tels que le défaut de saisine de l'ARAFER par SNCF Réseau ou l'absence de prise en compte des effets du tronçon Dax-Espagne. Cette intervention volontaire a été déposée le 28 avril dernier.

A la même date, nous déposons au Conseil d'Etat, un mémoire en référé environnemental

Ce référé est permis lorsqu'un projet d'infrastructure faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique a reçu un avis défavorable de la commission d'enquête publique. Ce qui est le cas du GPSO. En cas de gain de cause avec ce type de référé cela permettait de suspendre la poursuite du projet jusqu'au jugement des recours sur le fond.

Nous étions 3 membres du CADE (José Lavictoire, Pantxo Tellier et Pierre Recarte) à nous rendre au Conseil d'Etat sur convocation du Juge des référés le 15 juin.

La haute juridiction administrative a rejeté notre requête au motif que « *en l'état de l'instruction et en état d'avancement du projet n'entraîne pas un doute sérieux sur la légalité du décret attaqué* » En effet, l'instruction du recours au fond est proche de la fin et donc enlève le caractère d'urgence et l'état d'avancement du projet (seule une petite trentaine d'expropriation à l'amiable réalisées par SNCF Réseau) enlèverait l'urgence aussi.

Ces deux mémoires achevés nous sommes passés à la rédaction de la réplique aux mémoires en défense de SNCF Réseau, de l'Etat, des interventions volontaires de la région Nouvelle Aquitaine, de l'Agglo de Bordeaux, de la région Occitanie, de l'Agglo de Toulouse et de la FNAUT. Cette réplique a été déposée fin janvier 2018.

- Parallèlement Pierre Recarte a rédigé « une analyse critique du GPSO », un document de 40 pages reprenant l'intégralité de notre argumentaire. Ce document a été envoyé au Premier Ministre, au ministre de l'Ecologie et à la ministre des transports et plus récemment remis en main propre à Elisabeth Borne par la députée Florence Lasserre.

- Début 2017, le CADE a sollicité une rencontre avec les élus régionaux EELV car selon nos informations nombre d'entre eux connaissaient mal la problématique de la LGV Bordeaux-Espagne.

Pendant plus de deux heures nous avons pu faire valoir nos arguments. L'intérêt et l'écoute qu'ont portés ces élus prouvent bien que cette rencontre n'était pas inutile. Ces élus sont désormais en possession d'un argumentaire solide et documenté qu'ils pourront faire valoir auprès de leurs alliés du PS lors des votes et des divers échanges.

- Lors de la campagne des élections législatives, nous avons sollicité le positionnement sur la LGV de tous les candidats des circonscriptions du Pays basque et des circonscriptions landaises situées sur le tracé. Les résultats ont été rendus publics avec consigne de ne pas voter au 1^{er} tour pour les candidats favorables au projet.

- Pour relancer le débat dans les médias, le 27 septembre nous avons tenu une conférence de presse pour dénoncer l'absence de financement du GPSO.

A deux reprises *Mediabask* et *Aqui* nous ont ouvert leurs colonnes pour 2 articles, l'un avant l'inauguration de la LGV Tours-Bordeaux intitulé « *que cachent les flonflons de l'inauguration ?* » et un second récemment après la publication du rapport du COI : « *12 raisons d'enterrer définitivement la LGV Bordeaux-Dax-Espagne* »

- Dès l'ouverture des Assises de la Mobilité nous avons adressé sur le site un certain nombre de contributions. Malheureusement celles-ci devaient être brèves car le nombre de caractères étaient très limités.

A l'initiative de Florence Lasserre David, députée de Bayonne, des assises de la mobilité ont pu se tenir à Bayonne, le 17 novembre. C'était la 2^{ème} fois que ce type de colloque a été décentralisé en province. Avec le CADE, nous étions présents dans les 6 ateliers proposés. Ce fut l'occasion de déposer et de faire transiter au niveau national 6 contributions détaillées toutes traitant de la LGV.

- Enfin nous n'avons pas déserté le terrain.

Le 30 juin, le CADE participait à la manifestation organisée à Pau contre la suppression du train de nuit « la Palombe bleue » sur la ligne Bordeaux-Hendaye.

Le lendemain, à l'appel de nos amis girondins nous sommes allés grossir les rangs de la « manifestade » à Pompéjac. Ce rassemblement sur deux journées organisé par la Coordination Vigilance LGV constituait une réponse populaire au battage médiatique de l'inauguration de la LGV Tours-Bordeaux.

En somme une année dense qui a occupé beaucoup nos ordinateurs et mobilisé nos neurones à l'instar du projet dont l'avenir se joue désormais dans les prétoires et les ministères.

Commission montagne.

Le CADE et les associations locales engagées contre le Projet d'Aménagement de la Rhune du CD 64

Voilà déjà 8 mois que nous sommes mobilisés contre un Projet de touristification d'envergure celui de l'Aménagement des Infrastructures du Petit train de Larrun/la Rhune, mené par le CD64 et l'EPSA!

Alors que l'on pouvait penser que ce massif bénéficiant de Protections Site Classé, ZSC, Natura 2000, n'allait plus connaître de Projets insensés, lors d'une Conférence de Presse le 6/07/20107, le Président du CD 64 avant même que

celui-ci soit voté par l'instance départementale (ce fût le 29/06/17!!!) présente un projet de 21 pages...basé sur "la qualité d'accueil des publics, l'attention aux persos à mobilité réduite, la sécurité des passagers, la création de 2 nouveaux trains = possibilité de 2000 voyageurs/clients supplémentaires/par jour, l'aménagement de nouveaux parkings dont un de 500 places au Col de St Ignace (en déviant la route départementale), et puis au sommet : le sensationnel avec une immense passerelle suspendue dans le vide, des gradins, des murs d'escalades, toboggans, yourtes, 3 wagons-lits, des programmes virtuels, des spectacles de jour, de nuit... "Demander le Programme!!!"

Les associations de montagne se sont vite mobilisées autour du CADE Montagne, de Larrun Patrimoine commun et d'un nouveau collectif Larrun ez Hunki, regroupant des assos et habitants et associations des communes du secteur de Sare, Ascain, Urrugne et Bera en Navarre.

Réunions multiples dans les villages, nombreux points Presse et Médias, motions proposées aux Conseils municipaux, celui de Bera votera à l'unanimité contre le Projet d'aménagement du Haut, contre davantage de publics, précisant que l'ensemble de travaux soit fait à minima.

Teams Rhuners association de trail locale, s'est associée à nous, proposant une Pétition qui aujourd'hui comporte 7070 signatures.

Le journal Sud-ouest invitera à un sondage auquel 5500 personnes ont répondu donnant 65,8% de personnes contre le Projet!

Une manifestation de montagnards et marcheurs organisée le 19/11/17 regroupera 500 personnes au sommet de la Rhune.

Rester vigilants !

Le 21/11/17, après avoir constaté d'ahurissants et démesurés travaux de "restauration de Piste", entrepris par la commune à partir de la carrière d'Ascain, ce sans avoir déposé d'autorisation préalable, pourtant nécessaire en Site Classé et Natura 2000, nous avons pu stopper les travaux. (absence de cahier de charges, d'études d'impacts...)

L'intervention d'une inspectrice de la DREAL, amènera à l'établissement d'un constat de « manquement administratif », obligeant la mairie à déposer une déclaration préalable détaillant les travaux envisagés... Affaire en cours et à suivre !

On saluera la mobilisation citoyenne autour des divers Collectifs LARRUN, de la nouvelle asso Ascain Cadre de Vie... qui a permis d'alerter l'administration et l'opinion. Mais nous devons rester vigilants tant les abus de pouvoir sont courants.

Où en est-on aujourd'hui :

Les services du CD 64 et de l'EPSA travaillent le projet.

Avant projet et ébauche, rien n'est figé dira à la Presse JJ Lasserre, "devant la mobilisation populaire persistante". Il dira vouloir nous associer à la réflexion "dans une commission environnementale!" "mais sur quelle bases, surtout que leur projet avance dans les bureaux !!!". Pouvons nous appeler cela "de la concertation"

Le Président Lasserre, a indiqué avoir entendu le public? pourtant rien ne bouge dans le projet initial!

Les montagnards se méfient du Brouillard, ils en ont l'habitude, on ne les fera pas tomber dans les pièges!

Ci après, nous vous présentons une Motion inter associative, présentée au sommet de la Rhune.

Elle est explicative du fondement de notre engagement pour la défense de cet emblématique massif qu'est la RHUNE.

Bilan du front anti Linky:

La grogne nationale qui s'est déclenchée autour de l'installation forcée du compteur Linky a pris de l'importance depuis quelques années dans le Pays Basque et dans les Landes, ceci au point que plusieurs Collectifs et Associations se soient créées ou aient participé à cette lutte anti Linky dès 2016.

Le CADE, qui avait ouvert ce dossier depuis quelque temps déjà, a, dès 2016, après les réunions publiques d'Hendaye et d'Anglet animées par S. Lhomme, proposé une coordination entre les différents Collectifs et Associations du Pays Basque et du Sud des Landes afin de mener des réunions publiques d'information concernant les menaces sous-tendues dans l'installation du compteur Linky. Une commission a été créée à cet effet au CADE en 2017.

Aujourd'hui les Collectifs et Associations agissant en sein de cette coordination sont celles d'Ahetze, d'Anglet, d'Arbonne, d'Arcangues, d'Ascain, de Bayonne, de Biarritz, de Mauléon pour la Soule, de Saint-Jean de Luz, de Saint Pée sur Nivelle, d'Urrugne et au sein du CADE d'ACE, des Riverains du Seignanx et de UDE.

Tous ces Collectifs et Association ont réalisé, en 2017, un travail important de réunions d'informations, de conférence de presse (22 novembre) et de manifestations (11 février à Mauléon, 22 mars à la Sous-préfecture de Bayonne, le 20 mai à Biarritz, le 21 mai au marché du Quintaou à Anglet, le 10 août Mairie d'Arbonne en soutien à l'arrêté pris par la Maire, le 12 octobre devant la mairie de Bayonne, le 8 novembre à Bassussary lors d'une réunion organisée par EneDIS pour les élus, pour en omettre certainement quelques-unes).

En 2017 le Cade a fait de nombreuses réunions d'information dont celles faites à Mouguerre (mars), à Ahetze et à Arbonne (mars), à Bizi (octobre), à Ascain (octobre), à Bénesse Maremne et à Urrugne (novembre) et à Ustaritz et Ciboure (décembre). Elles continueront certainement en 2018.

Mais les autres différents Collectifs et Associations ont également largement couvert le Pays Basque et le sud des Landes par des réunions d'information similaires.

La décision de la Commune de Bayonne d'interdire l'installation du Linky dans les bâtiments, en tant que biens de la Commune, est un premier pas en récompense du travail du Collectif anti Linky de Bayonne

Nous attendons la réponse à la demande de réunion que nous avons adressée à la Communauté d'agglomération Pays Basque

Ces réunions d'informations ont eu pour résultat que les personnes qui y ont assisté sont tout d'abord conscientes des risques que l'installation de ce compteur leur font courir. Mais elles savent également, maintenant, que ce cheval de Troie n'est qu'une brique dans un système beaucoup plus complexe afin de disposer de nos informations personnelles et des données de nos matériels électriques transformés en objets connectés, pour permettre à Enedis de devenir un opérateur de Big data. Elles savent aussi que ce cheval de Troie ouvrira la porte au déploiement de réseaux énergétiques intelligents qui transformeront la notion de service public de l'énergie en un vaste marché d'énergie à la demande, ouvrant la porte à de nouveaux GPII.

C'est ce travail d'information qu'il faudra continuer à déployer en 2018 et non pas uniquement auprès du public mais également auprès de nos élus car leurs réactions, en provenance majoritairement d'Enedis ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Bilan 2017 de la commission Eau.

Parmi les actions phares de la Commission Eau & Industries du CADE, 2 initiatives se sont particulièrement détachées en 2017. La première concerne l'opposition de la Com Eau au projet de local communal de la mairie d'Anglet en contradiction avec la loi littoral. Destiné à la pratique du sauvetage côtier, le bâtiment de 200 m² devait être construit sur la Dune à moins de 100 mètres du rivage. L'action de la Com Eau, qui a soulevé un vif débat au sein du CADE, s'est traduite par un recours contentieux déposé auprès de la Mairie d'Anglet dans l'optique de redéfinir les contours de ce projet afin qu'il soit plus respectueux de l'environnement sachant que le commissaire enquêteur avait donné un avis défavorable. N'ayant pu obtenir une rencontre avec le Maire d'Anglet, l'association de la Com Eau du CADE a déposé un recours hiérarchique au préfet. Ce dernier a attaqué devant le tribunal administratif. La mairie d'Anglet a perdu en première instance.

La deuxième action marquante a été la réalisation d'une vidéo sur les rejets des émissaires en mer des stations d'épuration de Marbella et de l'Uhabia qui a été visionnée près de 5 000 fois suite à une plongée. Dans la foulée, une lettre a été adressée à la CAPB pour la mise en place d'Etats généraux sur l'assainissement et la pollution des eaux de baignade. Auparavant, des membres de la Com Eau avaient rencontré le Président de la CAPB M. Etchegarray pour faire un point sur la gestion des eaux.

Nous suivons les travaux des SAGE Adour aval et Côtiers basques dans la Commission Locale de l'Eau avec notre exigence de la prise en compte du "cocktail chimique + la radioactivité" pour la qualité des eaux (de baignade mais pas que) continentales et littorales ainsi que les eaux pour la consommation humaine mises en danger par l'agrochimie productiviste, exemple, présence de glyphosate dans l'Ursuya (Régie de Bayonne) en lien avec la Directive Cadre Eau 2000 ainsi que " 2 dossiers de particuliers ayant rencontré des difficultés avec des collectivités en matière d'assainissement et/ou de rejets, l'un à Sare et l'autre à Biarritz."

Nous suivons également les travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles - S3PI Estuaire de l'Adour- dont les impacts environnementaux et sanitaires de la zone portuaire en lien avec les interventions de la Sépanso64 sur Lacq.

Nous avons aussi commencé à travailler sur le projet d'établissement d'un couloir écologique marin avec les associations du Pays Basque Sud.

La mise en place d'un travail sur les villes sans perturbateurs endocriniens vient également d'être initiée.

Commission déchets

En ce qui concerne les déchets du BTP

Le Pays Basque, au-delà du littoral, est envahi et saccagé au nom de l'attractivité, par les promoteurs et des investisseurs à la recherche du profit. Il s'en suit un bétonnage et une construction de logements qui ne correspondent pas aux besoins d'une population locale toujours en demande. Beau thème pour la commission en gestation sur l'urbanisme.

Face aux dérives qui perdurent voire qui augmentent, de plus en plus de citoyens lancent des alertes et interpellent le CADE et ses associations en ce qui concerne les décharges sauvages. Nous représentons certainement l'ultime espoir et une structure de référence qui peut intervenir en associant les intéressés afin que cesse l'inacceptable en matière de gestion de déchets du BTP et des travaux publics.

Dans ce contexte, en décembre 2014, le CADE a ouvert un front d'alerte et de montage de dossiers contre les décharges non réglementaires qui polluent nos campagnes (au Pays basque et Sud des Landes) . En 2017 nous avons présenté une quarantaine de dossiers à Mme la Sous-Préfète dont certains sont en cours d'instruction et nous en avons une trentaine en cours d'élaboration.

Certains d'entre nous ont fait part de leur questionnement lors de plusieurs réunions en soulignant que nous devrions réfléchir de concert à de nouveaux modes d'interventions car malgré tous nos efforts et les actions multiples des membres de la commission, notamment sur le plan juridique, la situation évolue trop lentement.

- Ceux qui tirent profit du laisser-faire par manque de moyens ou de volonté et/ou de commande politique, s'adaptent et affinent la stratégie du « pas vu pas pris ».
 - Les responsables de l'Administration, qui paraissent entendre nos cris de lanceurs d'alerte et prêts à coopérer dans la complémentarité, sont en cours d'organisation depuis un an afin d'assurer une intervention coordonnée éventuelle sur les multiples terrains signalés.
 - Les maires qui réagissent fermement lors de constat de décharges sauvages peuvent se compter sur les doigts d'une main.
 - On peut d'ailleurs se poser la question si les déchets ne révèlent pas une situation globale encore plus inquiétante qui profite d'un manque de plan concerté d'aménagement où les élus et les citoyens étaient jusque-là ignorés.
- Ces questionnements nous ont amenés à relancer les maires majoritairement laxistes dans ce domaine et à leur rappeler, dans un courrier, leur devoir de police ainsi que le fait qu'ils puissent être mis en cause lorsque des irrégularités sont constatées sur le périmètre de leur commune.
- Apparemment les services de l'état semblent vouloir ou pouvoir travailler à nouveau de concert.

Dans ce contexte, nous devons rester vigilants. Notre détermination est intacte pour réfléchir sur les stratégies à adopter, à compléter sans rien renier de notre pratique exemplaire.

En ce qui concerne les déchets ménagers

Malgré les efforts de communication de Bil ta Garbi en matière de déchets ménagers, nous savons que les solutions choisies, sans tenir compte de toutes nos réserves, ne répondent pas aux attentes et aux futures exigences.

Ces investissements publics, engagés pour longtemps, profitent aux sociétés privées et vont à l'encontre du tri en amont et la réduction des déchets.

Le procédé T.M.B. et consorts est condamné par un moratoire qui reconnaît enfin son obsolescence. Les usines à gaz qui ont coûté 100 millions d'euros, comme Canopia, sont désormais interdites d'ouverture.

Péniblement Bayonne reprend son activité après un incendie d'une importance inacceptable, incompréhensible de la part d'un opérateur que l'on nous présentait riche d'expériences. Les citoyens contribuables sont tenus à l'écart de toute réflexion, analyse quant à la transparence et la reconnaissance des responsabilités respectives aux conséquences économiques énormes pour le contribuable.

Ne faut-il pas, anticiper davantage sur la production des déchets, les conditions et les exigences du traitement du tri qualitatif et quantitatif et contrôler la destination.

En conclusion :

La lueur d'espoir d'un changement d'une situation enlisée peut venir de la nouvelle gouvernance du territoire par la recherche, autrement, d'une pratique par la proximité et la coresponsabilité. C'est une voie que, comme d'autres, nous explorerons.

Dans la co-construction de références communes et la définition d'une politique de terrain, nous pouvons peut être apporter notre contribution, notre expérience et la compétence acquise dans la recherche désintéressée de l'intérêt général.

Cette méthode nouvelle, pour une structure nouvelle, peut favoriser une approche délibérément transversale. Nous avons fait connaître toutes les propositions, préconisations, attentes, tout en réclamant une vraie place au niveau de toutes les instances afin de participer à la consultation le plus en amont possible dans la réflexion et l'analyse des besoins ainsi qu'à la mise en place de réponses concrètes sur le terrain.

Nous pouvons relever ce défi en recherchant la responsabilité partagée et la transparence pour une co-gestion d'une démocratie à zéro déchet.

Synthèse du compte-rendu de mandat
Participation aux réunions plénières de Euskal Herriko Laborantza Ganbara – EHLG
(Chambre d'Agriculture du Pays basque)

Comme décidé, nous avons pris part à la démarche, aux débats sur les orientations et à l'action de cet organisme agricole alternatif qui a fêté sa 13ème année au service d'une agriculture paysanne durable, respectueuse non seulement de l'environnement mais aussi d'une alimentation saine pour les producteurs et les consommateurs.

Il est à remarquer dès le départ le sens de cette ouverture et de cette invitation qui dépasse les corporatismes pour partager dans la citoyenneté la recherche de la cohérence, la complémentarité et la coopération au service de l'intérêt général.

Nous avons assuré avec régularité notre mandat, fort intéressant, pour se rendre compte que les sujets qui nous intéressent et nous concernent au quotidien sont tout à fait transversaux. La défense ou le développement de l'environnement, d'un monde moins pollué à tous les niveaux, nous rassemble et devrait nous agréger davantage autour de certaines préoccupations. Par exemple :

- Agriculture et qualité de l'eau : rechercher des solutions et opérer le plus en amont possible
- Ecobuage : dialogue avec Su Aski et comment partager une vision durable de la gestion des espaces naturels et qualité de l'air
- Quel aménagement de la montagne et devenir du pastoralisme et du tourisme ? Voir projet de la Rhune et Sudmine
- Agroforesterie : ou comment planter un arbre dans la tête de chacun, paysan ou pas, pour maintenir ou reconstituer un patrimoine commun et penser énergies renouvelables
- Transmission des exploitations : avenir économique et sociétal, comment accompagner cette transition primordiale pour l'avenir du pays face à la spéculation et l'artificialisation des terres agricoles en lien avec Lurzaindia
- AOP Ossau-Iraty fromage de brebis : cette production à partir du lait de brebis constitue un des piliers majeurs de l'économie du pays basque intérieur. Doit-on s'affranchir de l'exigence du cahier de charges patiemment éprouvé sans tenir compte de l'avis d'un protagoniste pourtant indispensable dans la complémentarité et la chaîne de la filière où producteurs et intermédiaires ignorent quelque peu le consommateur. La commercialisation de proximité peut être facteur de lien et de responsabilité respective.

Tout nous concerne en tant que citoyen et contribuable n'en déplaise au ministre de ladite agriculture et de l'alimentation. Ce dernier aspect est souvent oublié et toujours assujéti face aux diktats de la FNSEA orientée vers l'agro-industrie et le productivisme sans contrôle au profit de la grande distribution.

Nous, consommateurs, d'une manière coordonnée pour éviter l'instrumentalisation par la division, nous avons à réclamer notre vraie place dans les instances de décision car nous sommes le partenaire incontournable, même si nous n'avons pas conscience de notre pouvoir et de notre responsabilité.

Nous avons à nous investir davantage, à rechercher des alliances afin d'agréger les organisations de consommateurs et de producteurs pour une meilleure alimentation nutritionnelle et culturelle dans un environnement que nous avons à préserver pour les générations à venir.

Il nous revient, dans un esprit coopératif, d'apporter notre contribution dans cette nouvelle possible organisation qui favorise par le refus des corporatismes une prise de conscience et une cohérence additionnée porteuse de sens pour le plus grand nombre de citoyens et de la démocratie dite participative.

Notre rôle peut favoriser le dialogue en agrégeant les démarches qui concourent aux objectifs complémentaires pour sauvegarder un environnement propice et durable au service des paysans, ruraux ou citoyens de ce territoire

Cette synthèse, à débattre, peut paraître théorique mais les applications et les déclinaisons concrètes sur le terrain sont multiples, transversales et motivantes pour tous.

Patricia et Peio

COMMISSION URBANISME DU CADE du 29/01/18.

Bayonne « salle Jaune de la MVC du Polo Beyris » 18h/20h20.

Projet de compte rendu

Présents : Jacques FERRAN « BIENVIVRE A BRINDOS » + « LURA ZAIN » ANGLET, Maryvonne GERVAISE « Action Citoyenne Environnementale » + « KANETAKOAK » - Hendaye , Jacques SALES - CIBOURE BORDAGAIN, Pantxo TELLIER « NIVELLE BIDASOA » URRUGNE, François Xavier LETAMENDIA « GARDENA » ST JEAN DE LUZ, Guido POLSINELLI « ASCAIN CADRE DE VIE », Geneviève ROBERT « KANETAKOAK », Didier ROBERT « KANETAKOAK » (Toutes ces associations font partie du CADE) et Guy AUBERTIN .

Cette réunion est la première de la Commission Urbanisme, nouvellement créée

1 - Présentation des participants.

- Victor PACHON Président du CADE, n'a malheureusement pas pu se libérer pour cette réunion et adresse néanmoins ses mots de bienvenue à tous et en particulier à l'association GARDENA de Saint Jean de Luz pour son adhésion récente.
- Un tour de table est réalisé, permettant une présentation du CADE, des associations présentes, de leurs expériences et particulièrement des préoccupations telles que : le respect par les municipalités l'administration, les professionnels et les promoteurs des lois en vigueur, les difficultés rencontrées en matière de concertation avec la population et les riverains lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou du développement des projets immobiliers, les relations entre associations, élus, administration à l'occasion du développement ou de la lutte contre les projets immobiliers jugés illégaux ou gênant pour les riverains, les modifications des textes protégeant le patrimoine naturel et historique des différentes communes, La densification du centre de Saint-Jean-de-Luz, la densification des hauts de Ciboure, la densification de Caneta à Hendaye, la densification à Ascain. Ainsi que la gestion sauvage des déchets issus du BTP, et l'artificialisation des terres agricoles ...

2 – Mode de fonctionnement de la commission.

- La commission urbanisme du CADE se réunira tous les derniers lundis de chaque mois, au Polo Beyris à 18h, à la MVC de Bayonne. Les prochaines réunions auront lieu les 26/02, 26/03, 30/04, 28/05 et 25/05.
 - La commission urbanisme tentera de fonctionner comme les autres commissions du CADE : lieu de partage d'expérience, lieu de réflexion pour les actions transversales, lieu d'acquisition et de partage de compétences
 - Les associations adhérentes continuent de gérer elles-mêmes leurs objectifs locaux, et restent bien sûr souveraines pour leurs actions.
 - Cette nouvelle commission sera présentée formellement au CADE lors de l'AG du CADE le jeudi 22 février à 18h (MVS du Polo Beyris à Bayonne)
 - Le Comité de liaison du CADE (son CA) se réunit le dernier jeudi de chaque mois. C'est le lieu des prises de décisions qui engagent le Cade (dont celles proposées par la Commission d'urbanisme)
- Les responsables des associations sont conviés/e à s'y rendre car des décisions concernant chaque commission peuvent être prises lors du CA.
- Les associations adhérentes communiqueront en interne sur les différents points abordés lors de la commission à laquelle elles participent. .

3 – Définitions des objectifs de la commission.

Actions transversales

de nombreuses décisions administratives très engageantes et importantes pour les différents projets immobiliers ou autres auxquels s'intéressent les associations sont prises à des échelons supérieurs à celui de la Commune. Par exemples le SCOT (document d'urbanisme supérieur au PLU des communes), les Plans du logement définis à l'échelle communautaires, les Plans de protection du Patrimoine Naturel et Culturel, les

ZPPAUP, AVAP et autres règles qui protègent certains quartiers rivages, les plans d'élimination des déchets ,.....

La Commission Urbanisme pourra prendre en charge des actions à mener au niveau de la CAPB de la Préfecture de Région ,

Le Cade a obtenu des positions dans diverses instances (Commission de révision du SCOT, commission sur la révision des plans de gestion des déchets, ...) Ces positions pourront bien sûr être utilisées pour agir au bénéfice des associations dans la limite des valeurs sur lesquelles le CADE s'appuie pour mener ses actions.

Le Cade est titulaire d'un agrément préfectoral pour la défense de l'environnement et du Cadre de vie. Cet agrément, après accord du CADE pourra être mis au service des associations pour crédibiliser leurs actions environnementales.

Promotion de la Commission Urbanisme

Dans un premier temps il est nécessaire de promouvoir la Commission et de l'ouvrir aux associations qui pourraient y siéger et partager leurs expériences. Pour ce faire un document présentant le cadre de l'action de la Commission sera proposé aux participants. Une réflexion sur les lignes de force dudit document a été discuté en séance. Les pistes principales sont citées ci-après :

Lutte contre l'artificialisations des terres agricoles.

Logement social et réalité (il n'existe pas de synthèses sur les bassins de vie et les chiffres avancés sont souvent prétexte à construction de logements non sociaux)

Condition de l'application de la loi SRU (article 55 notamment)

Densification des centres-villes.

Respect des règles de Concertations avec la population.

Vigilance sur l'évolution des règles de protection du patrimoine naturel et historique

Interférence mobilité : développement urbains

4° Ethique de fonctionnement

Valeurs et règles seront à établir ultérieurement en conformité avec les statuts du Cade.

Dans l'attente :

Eviter les conflits d'intérêts au sein de la Commission

Etre vigilant lors les relations entre associations et représentants politiques de façon à éviter les récupérations et les instrumentalisation, les problématiques d'urbanisme étant sensibles.

S'appuyer sur l'arsenal législatif et réglementaire dans l'approche des dossiers.

Participation du CADE aux réunions institutionnelles en 2017

Date	Évènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
22/02/2017	Réunion	14h	Ainiza-Monjolose	EHLB	P.Luenberger
14/03/2017	Réunion	18h	Salle de Réunion de la Région SDEPB, Anglet	Réunion sur les travaux de dragage du port de plaisance du Brise-Lames	V.Pachon
24/03/2017	Réunion	14h	Ainiza-Monjolose	EHLB	P.Luenberger
02/06/2017	Réunion	14h	Ainiza-Monjolose	EHLB	P.Luenberger
07 /06/2017	Réunion	14h	Conseil Régional, Mont de Marsan	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : Ateliers gestion des déchets du BTP	P.Durruty, E.Diratchette

Date	Évènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
				et les Biodéchets	
28/06/2017	Réunion	14h30	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Réunion plénière du SPPPI Estuaire de l'Adour	P.Luenberger, V.Pachon
28/06/2017	Réunion	14h30	CCI Bayonne	SPPPI	P.Luenberger
30/06/2017	Réunion	14h	Canopia	Commission de suivi de site du pôle Canopia	P.Durruty, V.Pachon
16/07/2017	Réunion	10h	Bil Ta Garbi	Comité de pilotage Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage	E.Diratchette
21/07/2017	Réunion	14h	Ainiza-Monjolose	EHLB	P.Luenberger
15/09/2017	Réunion	10h	Conseil Régional, Pau	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : Ateliers Économie circulaire	E.Diratchette
21/09/2017	Réunion	14h30	CCI Bayonne	SPPPI	P.Luenberger
22/09/2017	Réunion	9h30	Sous-Préfecture des P.A	PPA	P.Luenberger
04/10/2017	Réunion	14h	Ainiza-Monjolose	EHLB	P.Luenberger
26/10/2017	Réunion	18h	CAPB,	Commission Cycle de l'Eau	M.Gervaise
14/11/2017	Réunion	10h	Conseil Régional, Le Teich, Bassin d'Arcachon	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ; Ateliers de la conchyliculture, de la plaisance et du tourisme	E.Diratchette
17/11/2017	Ateliers	17h	Conseil Général, Bayonne	Assises de la mobilité, Ateliers	P.Tellier, P.Recarte, P.Luenberger, J.Ferran, V.Pachon, J.Lavictoire
12/12/2017	Réunion	11h	CAPB	CAPB	M.Gervaise, P.Luenberger
20/12/2017	Réunion	10h	Conseil Régional, Bayonne	Comité de pilotage Territoire Zéro Gaspillage zéro déchets	E.Diratchette
21/12/2017	Réunion	14h30	CCI Bayonne	SPPPI Estuaire de l'Adour Réunion plénière	P.Luenberger

Nous sommes également membres du Conseil de Développement et avons pris part à l'AGO ainsi qu'à l'AGE consacrée à l'évolution du CDPB aux côtés de la CAPB, en date du 20 Septembre à Ixasu.